

Service émetteur : Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Pôle Santé-Environnement

Affaire suivie par : J. ROCHELLE
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.33
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: 2017-07-19-457/EIEA/ERSEI/JR

Date : **03 AOUT 2017**

Objet : ICPE – Société GATINE VIANDES – La
Guerche de Bretagne.

Monsieur le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
D.C.I.A.D
B.I.C.
3, avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX

Monsieur le Préfet,

Par messagerie du 2 août 2017, la Société GES, bureau d'études de la société GATINE VIANDES implantée en ZI La Bougeoire à La Guerche de Bretagne, m'a transmis un complément dossier en réponse à mon avis défavorable du 26 juin 2017 relatif à sa demande d'augmentation de ses capacités de production. Une réunion de travail présidée par Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Fougères-Vitré s'est tenue le 20 juillet, associant l'industriel et ses bureaux d'études, afin d'échanger sur les observations de l'ARS et permettre à la société Gatine Viandes d'apporter les éléments de réponses.

Le complément de dossier transmis par messagerie répond globalement à mes observations relatives aux besoins en eau potable et à la protection du réseau public, à l'évaluation des risques sanitaires, aux aérosols et à la prévention de la légionellose.

Ainsi, s'agissant de l'impact olfactif, le diagnostic d'odeurs daté du 4 mars 2011 et réalisé par Aroma Consult a bien été transmis. Il met en évidence que le principal impact olfactif est lié au stockage des soies issues de l'épilage des porcs. Aussi, le bureau d'études précise qu'un nouveau local avec une étanchéité très améliorée par rapport au local actuel sera réalisé contre la façade Est de la nouvelle porcherie, qui fera office d'écran. Le nouvel emplacement se situe à 65 m plus à l'Est par rapport à l'emplacement actuel. Les sources odorantes seront donc confinées dans un local réfrigéré pour éviter leur dégradation lors du stockage.

Au vu des réponses apportées, des engagements pris par le pétitionnaire et considérant que les aménagements liés à ce projet contribueront à diminuer les impacts de l'activité sur le voisinage, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Toutefois, je ne peux que recommander une mise à jour du diagnostic d'odeurs réalisé en 2011 afin d'évaluer l'efficacité des aménagements visant à réduire l'impact olfactif du site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la Délégation
Départementale d'Ille-et-Vilaine,
L'ingénieur général du génie sanitaire,


Benoît CHAMPENOIS

Copie messagerie : DREAL-COPREV + DDGSP